



## Déclaration Liminaire CHSCT du 21 juin 2016

Depuis plusieurs semaines nous sommes dans un processus de mobilisation important pour le retrait du projet de loi Travail qui massacre les protections des salariés et les met à la merci des employeurs.

Depuis le 9 mars plusieurs centaines de milliers de salariés ont défilé dans les rues du pays à plusieurs reprises et d'autres initiatives vont suivre jusqu'au retrait du projet.

La casse du code du travail est en lien avec les attaques portées contre le statut général et les statuts particuliers de la DGFIP : PPCR, RIFSEEP, Restructurations/fusions et suppressions d'emplois en sont déjà les expressions.

**La loi Travail a clairement dans son viseur la remise en cause des prérogatives de la médecine du travail et des CHSCT. Il n'y a pas de doute à avoir sur le devenir des CHSCT de la fonction publique lorsque ceux du privé auront été sabordés. Les CHSCT doivent devenir de simples chambres d'enregistrement des décisions prises unilatéralement par les directions.**